



LES FORMATIONS EN EUROPE : VERS DES SYTÈMES COORDONNÉS



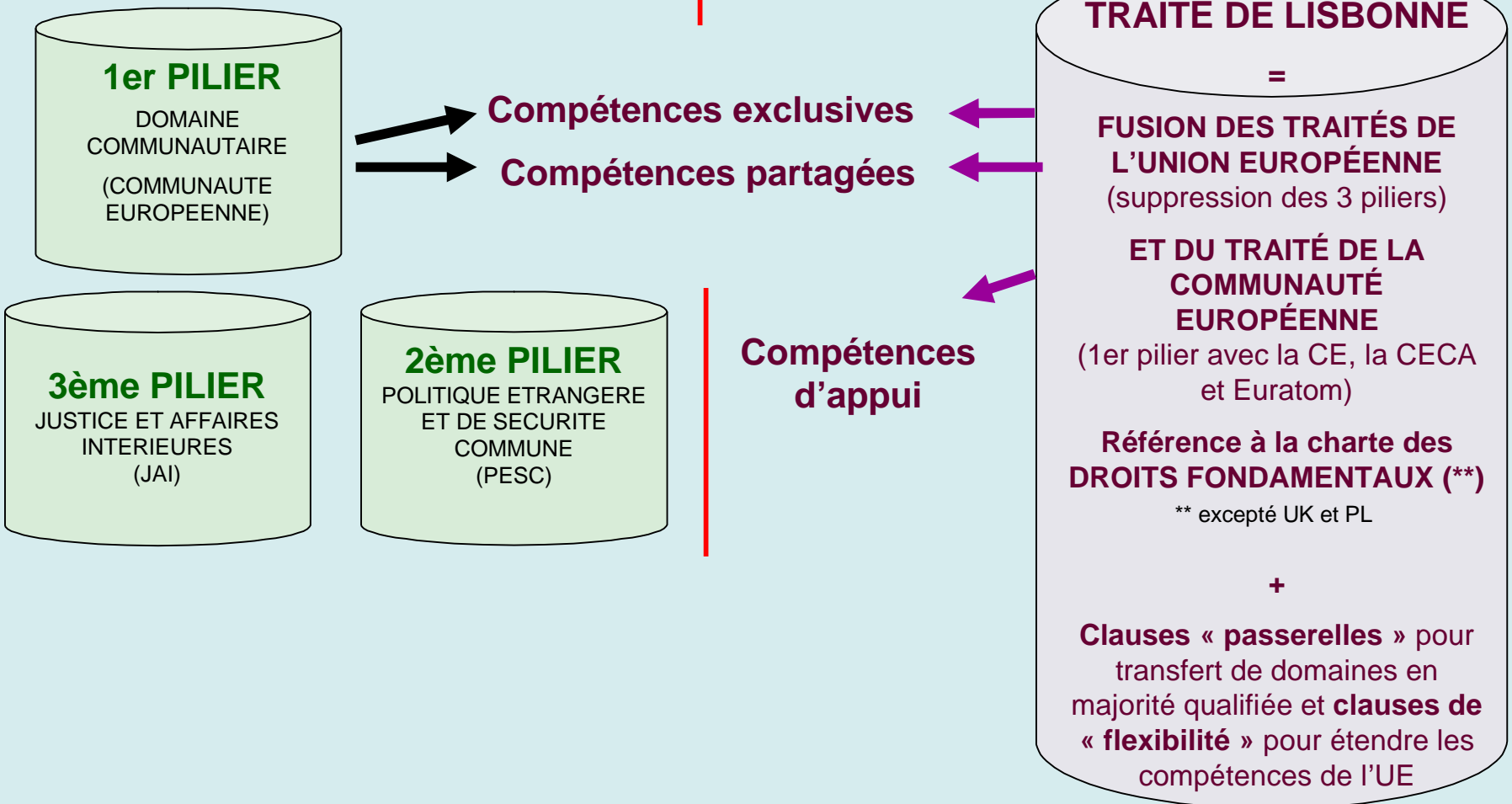
INSTITUTIONS EUROPÉENNES :

**DES FONDAMENTAUX POUR DES FORMATIONS
INSCRITES DANS LA DURÉE**



L'UNION EUROPÉENNE AVEC LE TRAITÉ DE NICE

L'UNION EUROPÉENNE AVEC LE PROJET DE TRAITÉ DE LISBONNE (*)



I
N
S
T
I
T
U
T
I
O
N
S

* signé en octobre 2007 par les chefs d'Etat et Premiers Ministres et applicable au 1er janvier 2009 s'il est ratifié par tous les Etats membres.



Les compétences exclusives

(l'Union légifère seule) :

- ✓ Union douanière ;
- ✓ Concurrence ;
- ✓ Politique monétaire (euro) ;
- ✓ Ressources biologiques de la mer ;
- ✓ Politique commerciale ;

*La formation et l'éducation
dans les compétences d'appui
de la Communauté européenne*



Les compétences partagées

(les États membres exercent leur compétence dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne) :

- ✓ Marché intérieur ;
- ✓ Politique sociale communautaire - Cohésion économique, sociale et territoriale ;
- ✓ Agriculture et la pêche, Environnement ;
- ✓ Transports ; Énergie ; Réseaux transeuropéens ;
- ✓ Espace de liberté, de sécurité et de justice ;
- ✓ Santé publique communautaire ; Protection des consommateurs ;
- ✓ Recherche, développement technologique, espace ;
- ✓ Coopération au développement et aide humanitaire.



Les compétences d'appui

(domaines où les États membres demeurent totalement compétents mais où l'Union peut mener des actions d'appui ou de coordination (excluant toute harmonisation) :

- ✓ Protection et amélioration de la santé humaine ;
- ✓ Industrie ;
- ✓ Culture ; Tourisme ;
- ✓ **Éducation, formation professionnelle, jeunesse et sport ;**
- ✓ Protection civile ;
- ✓ Coopération administrative.

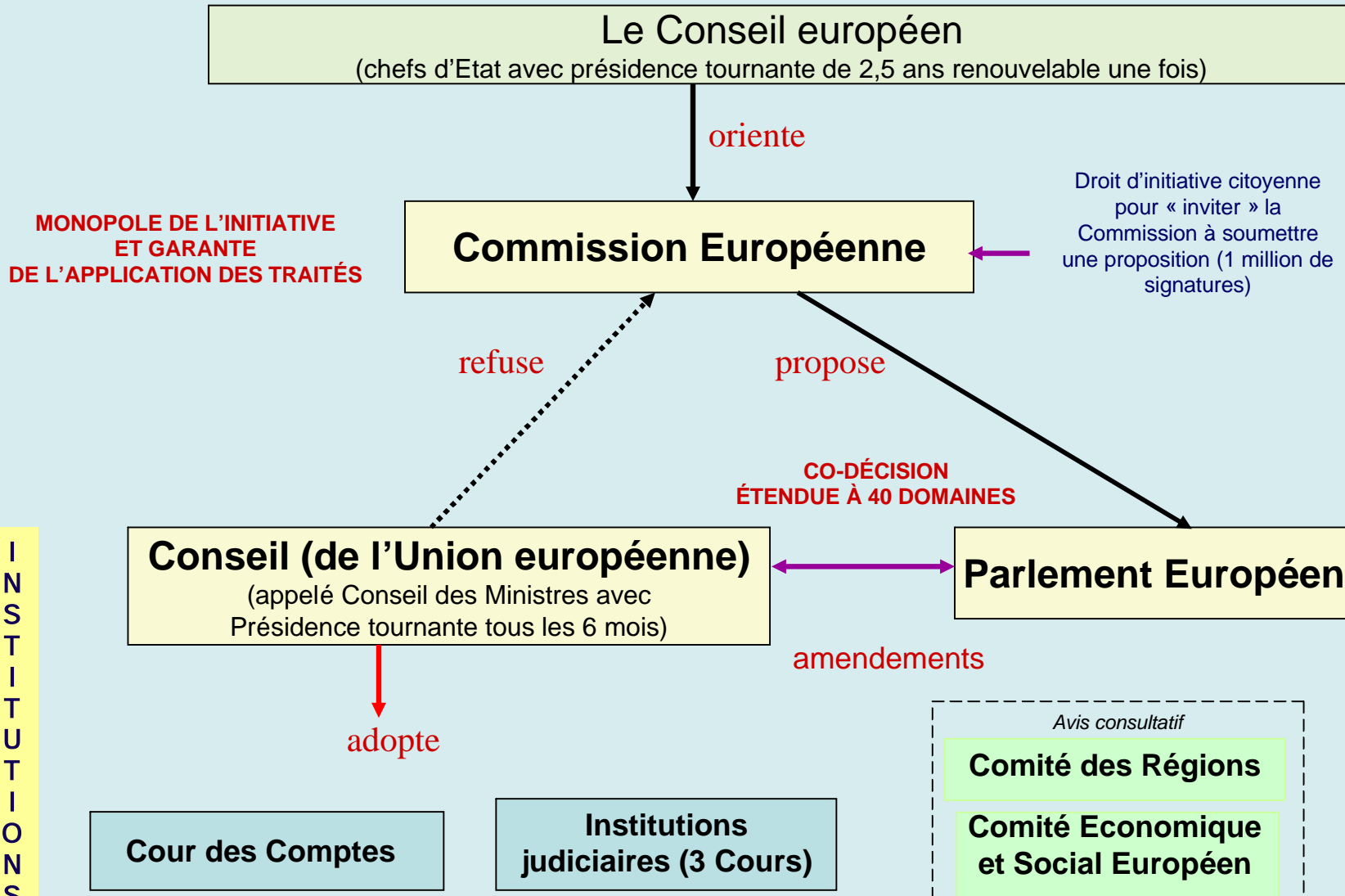
Mais les États coordonnent leurs politiques économiques et celles de l'emploi au sein de l'Union.

La politique étrangère et de sécurité commune bénéficie d'un régime spécifique (source Fondation Schuman)

Les instruments légaux de la Commission européenne

- ➔ **Le règlement** : obligatoire dans tous ses éléments, il est directement applicable dans tout Etat membre ;
- ➔ **La directive** : liant l'Etat membre quant aux résultats à atteindre, elle nécessite une transposition dans le cadre juridique national et laisse une marge de manœuvre quant à la forme et aux moyens de la mise en oeuvre ;
- ➔ **La décision** : obligatoire dans tous ses éléments, elle lie les destinataires qu'elle désigne expressément ;
- ➔ **La recommandation et l'avis** : non obligatoires, ils détiennent un caractère déclaratoire.

TRAITÉ DE LISBONNE : UNE NOUVELLE DONNE POUR LE « TRIANGLE » DE L'UNION EUROPÉENNE



UN PARLEMENT ET DES ÉTATS QUI DOIVENT DÉCIDER ENSEMBLE

Le vote à la majorité qualifiée entre les États membres

TRAITÉ DE NICE

Chaque état de l'UE dispose d'un nombre de voix dans le Conseil des ministres (Conseil de l'UE). Il y a une majorité qualifiée si une majorité d'États approuve la proposition (parfois majorité des 2 / 3) **ET** s'ils représentent un minimum de 255 voix au Conseil (62%).

PROJET DE TRAITÉ DE LISBONNE

Il y a une majorité qualifiée si 55% des États approuvent la proposition **ET** s'ils représentent au moins 65% de la population de l'Union. Chaque Etat à une pondération de voix (France : 29)

Minorité de blocage : au moins 4 Etats membres du Conseil (solution transitoire jusqu'en 2014 ou 2017)

3 lectures maximum entre le Conseil de l'UE et le Parlement pour se mettre d'accord sur un texte législatif avec la Codécision

Législature 1999 – 2004 : 34 % des textes votés en première lecture, 46 % en seconde lecture et 20% en troisième lecture

LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN : QUELS PARTENAIRES POUR LES FORMATIONS ?

Dialogue
Social

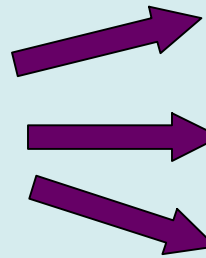


LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN INTERPROFESSIONNEL

Le Comité du dialogue social bipartite

(32 membres pour chaque délégation
- salariés et employeurs) :

il est le principal organe du dialogue social bipartite
au niveau européen. Il se réunit 3-4 fois par an



Les groupes de travail et les séminaires

Les réunions de négociation

Les **Sommets tripartites du dialogue social**

Ce sont des réunions à haut niveau sous la présidence
du Président de la Commission. 9 sommets de ce type
ont été organisés jusqu'ici dont le premier a eu lieu le
31 janvier 1985.

LES PARTENAIRES SOCIAUX DU DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL



Mais des critères de « représentativité » non définis dans le Traité et seulement deux communications de la Commission (1993 – 1998) sur cette question, non publiées au Journal Officiel

LES 36 COMITÉS DE DIALOGUE SECTORIELS

Théoriquement 70 millions de travailleurs couverts sur une population active de 231 millions (2006)

Secteurs	Organisations de travailleurs	Organisations d'employeurs
Acier	EMF	EUROFER
Agriculture	EFFAT	GEOPA/COPA
Ameublement	FETBB	UEA; EFIC
Audiovisuel	EURO-MEI, FIA, FIM, FEJ	UER, FIAPF, CEPI, AER, ACT
Assurances	UNI-Europa	CEA; BIPAR; ACME
Aviation Civile	ETF; ECA	AEA; CANSO; ERA; ACI-EUROPE; IACA
Banques	UNI-Europa	FBE; ESBG; GEBC
Bois	FETBB	CEI-Bois
Chaussure	FSE:THC	CEC
Chemins de fer	ETF	CER; EIM
Commerce	UNI-Europa	Eurocommerce
Construction	FETBB	FIEC
Chantiers navals	EMF	CESA
Electricité	FSESP; EMCEF	Eurelectric
Football professionnel	EPFL	FIFPro
Gaz	EMCEF; EPSU	EUROGAS
Gouvernement regional et local	FSESP	CCRE
Horeca	EFFAT	Hotrec
Hopitaux	EPSU	HOSPPEEM
Industrie chimique	EMCEF	ECEG
Industrie extractive	EMCEF	APEP; Euracoal; Euromines; IMA
Navigation intérieure	ETF	UENF; OEB
Nettoyage industriel	UNI-Europa	FENI
Pêche	ETF	Europeche/Cogeca
Postes	UNI-Europa	Posteurop
Restauration collective	EFFAT	FERCO
Sécurité privée	UNI-Europa	CoESS
Services aux personnes	UNI-Europa	EU Coiffure
Spectacle vivant	EAEA	Pearle
Sucre	EFFAT	CEFS
Tannerie et Cuir	FSE:THC	Cotance
Textile et Habillement	FSE:THC	Euratex
Télécommunications	UNI-Europa	ETNO
Travail intérimaire	UNI-Europa	Eurociett
Transport maritime	ETF	ECSA
Transports routiers	ETF	IRU
Industrie automobile	EMF	CLEPA
Métaux non-ferreux	EMF	EUROMETAUX

« Les organisations européennes représentant les employeurs et les travailleurs doivent répondre, au moment de cette demande, aux critères suivants:

- appartenir à des secteurs ou catégories spécifiques et être organisées au niveau européen
- être composées d'organisations elles-mêmes reconnues comme faisant partie intégrante des structures des partenaires sociaux des États membres, avoir la capacité de négocier des accords et être représentatives dans plusieurs États membres
- disposer de structures adéquates leur permettant de participer de manière efficace au processus de consultation »

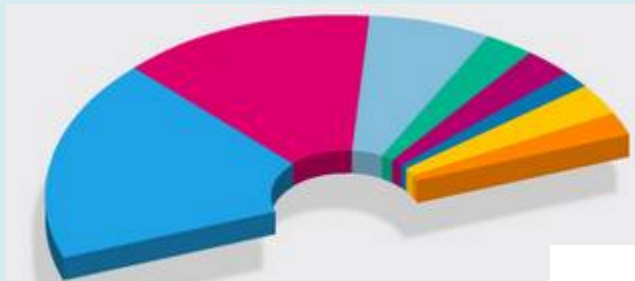
(Commission européenne)

LA MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION (MOC) :

UN OUTIL ADAPTÉ POUR UN PARTAGE DES « BONNES PRATIQUES » DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION EN EUROPE

(participants : Etats membres, partenaires sociaux et certaines ONGs)

LE RÔLE DES ACTEURS DANS L'EUROPE SOCIALE

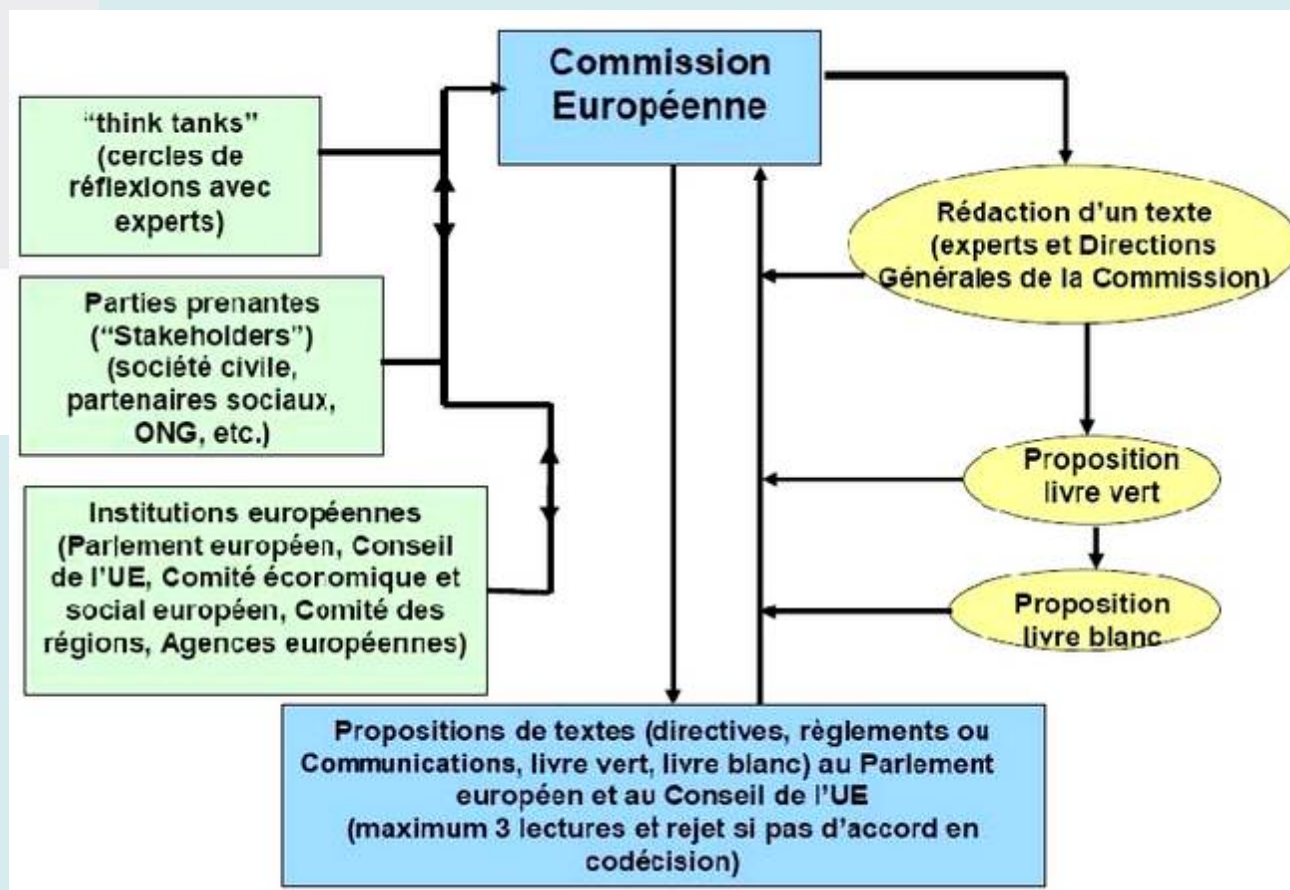


785 députés
(751 avec le Traité de Lisbonne)



Fin de la présidence française de l'Europe : 31 décembre 2008
(ensuite tchèque puis suédoise)

Élections européennes : juin 2009



QUEL MARCHÉ DU TRAVAIL DANS QUEL CONTEXTE MONDIAL ?



**TOWARDS
AN INCLUSIVE
LABOUR MARKET**

DÉMOGRAPHIE – TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

DÉMOGRAPHIE 2000 > 2050

Inde : + 470 Mio
USA : + 123 Mio
Chine : + 120 Mio
Europe : - 10 Mio

TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÂGÉS (55-64 ans)

Japon : 64,7 %
USA : 61,8 %
Europe : 43,5 %
(France : 38,1 %)



Ressortissants de pays tiers résidant dans l'UE :

Janvier 2006 : **18,5 millions** (3,8% de la population totale de 498 millions de personnes) et une migration nette de 1,5 à 2 millions de personnes par an.

Solde migratoire ne compensant plus la décroissance naturelle de la population après 2025

L'EUROPE A UN PROBLÈME GRAVE DE DÉMOGRAPHIE

ÉDUCATION - FORMATION

DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES 2006

Chine : 2,4 M
Inde : ~ 2,0 M
USA : + 1,4 M
Russie : ~ 1 M
Japon : 1 M
UE : ~ 2 M

FORMATION PERMANENTE 2006 (**)

France : 7,5 %
Danemark : 29,2 %
Allemagne : 7,5 %
Royaume Uni : 26,6 %
Pologne : 4,7 %
Europe : 9,6 %

** personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête



L'EUROPE N'A PLUS LE LEADERSHIP EN ÉDUCATION ET SES ÉTATS MEMBRES ONT DES RÉSULTATS DISPARATES

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN EUROPE

CHÔMAGE

(octobre 2008 sur un an)

Europe 27 : 7,1 %
Europe 15 : 7,7 %
Pays-Bas : 2,5 %
Danemark : 3,2 %
UK : 5,7 % (août 2008)
Allemagne : 7,1 %
France : 8,2 %
Pologne : 6,4 %
Espagne : 12,8 %

INFLATION

(octobre 2008 sur un an)

Europe 27 : 3,7 %
Zone Euro : 3,2 %
Pays-Bas : 2,5 %
Danemark : 3,8 %
UK : 5,2 % (août 2008)
Allemagne : 2,5 %
France : 3,0 %
Pologne : 4,0 %
Espagne : 3,6 %



2006

IMPOSITION DU TRAVAIL

Europe 27 : 36,5 %
France : 42,1 %
Danemark : 37,3 %
Pologne : 35,5 %
Pays-Bas : 30,7 %
UK : 25,5 %

COÛTS HORAIRES

Europe 27 : 20,35 €
Danemark : 31,98 €
France : 29,29 €
Pays-Bas : 27,41 €
UK : 24,47 €
Pologne : 5,55 €

TEMPS PARTIEL

Europe 27 : 18,1 %
Pays-Bas : 46,2 %
UK : 25,5 %
Danemark : 23,6 %
France : 17,2 %
Pologne : 9,8 %

**L'EUROPE A DES ATOUTS ÉCONOMIQUES IMPORTANTS (premier marché mondial)
MAIS ELLE DOIT S'ADAPTER À L'ARRIVÉE DE LA CHINE, DE L'INDE ET DES PAYS
« ÉMERGENTS » COMME LE BRÉSIL**

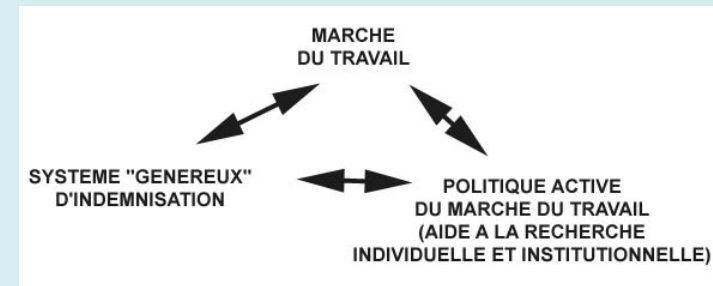
FLEXICURITÉ : UN CHOIX EUROPÉEN

4 modèles sociaux européens



Anglo-saxon
Continental
Nordique
Méditerranéen

UNE FLEXICURITÉ ÉTABLIE SUR DES PRINCIPES COMMUNS MAIS
DECLINÉE AU NIVEAU NATIONAL



Flexibilité accrue



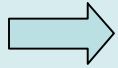
Portabilité de droits attachés à la personne : pension, formations, protection sociale



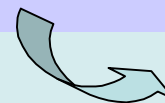
Protection sociale lors des transitions entre 2 emplois



Un droit du travail européen orienté vers la flexicurité en renforçant les droits liés aux contrats atypiques pour une meilleure flexibilité



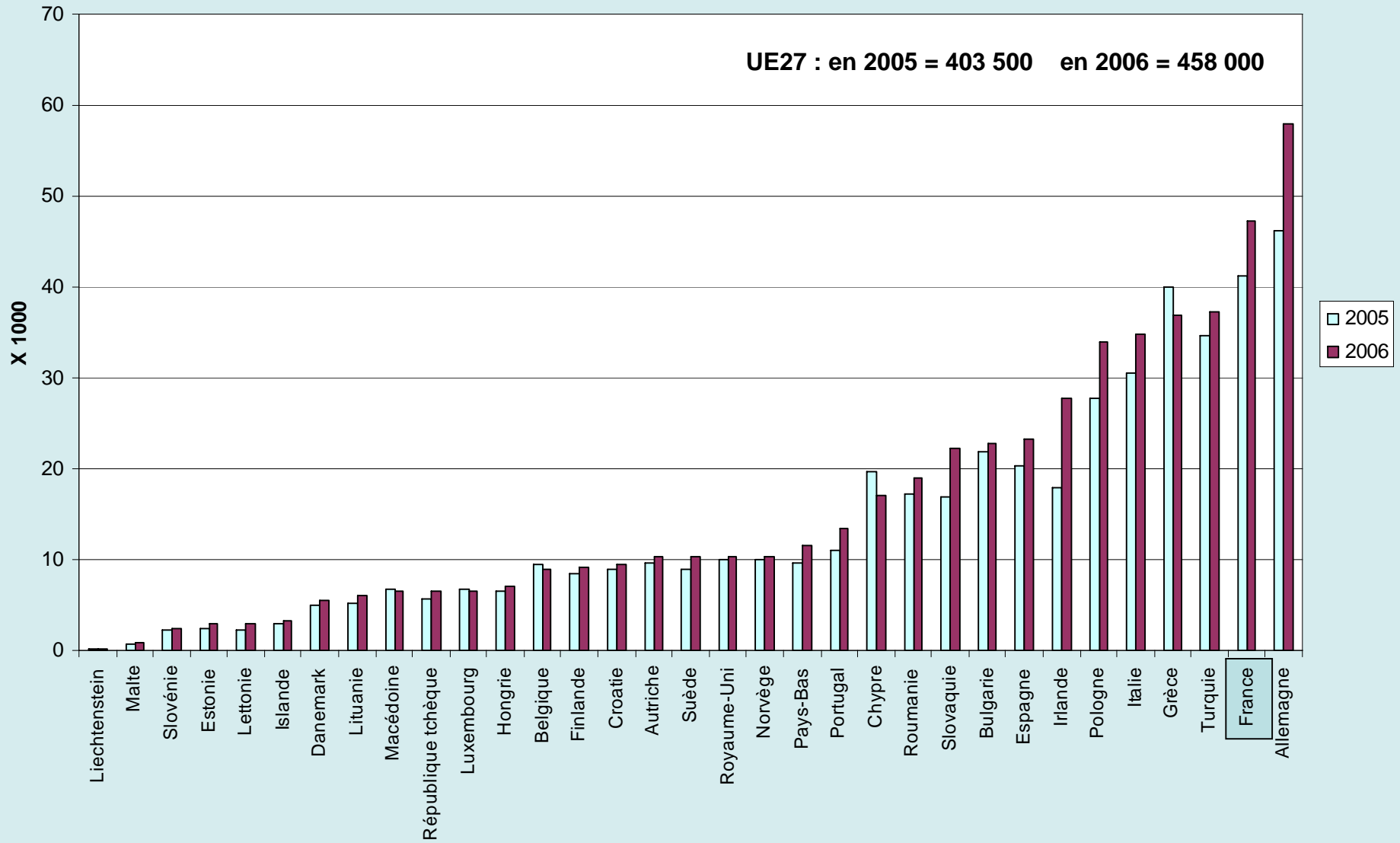
Politique active d'aide à la recherche d'un emploi et pour une inclusion dans le marché du travail



Danemark : 1,52 % du PIB

UK : 0,16 % et France : 0,73 %

mobilité des étudiants en EU-25, EEE ou pays candidats



EEE (Espace Economique Européen) : EU + Islande, Norvège et Lichtenstein

LE RÔLE DE LA FORMATION EN EUROPE

LE PROCESSUS DE BOLOGNE



La déclaration de Bologne du 19 juin 1999 est signée par 29 pays européens. Aujourd'hui, plus de 46 pays participent au processus de Bologne après avoir rempli les conditions et procédures d'adhésion. Le processus de Bologne s'inscrit dans les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Une conférence se tient tous les 2 ans.

6 axes d'actions à l'origine :

- des grades académiques lisibles et comparables.
- deux cycles : un premier cycle utile pour le marché du travail d'une durée d'au moins 3 ans (appelé selon les Etats, licence, baccalauréat, candidature, ...) et un deuxième cycle (Master 1 et 2) exigeant l'achèvement du premier cycle ;
- des crédits d'accumulation et de transfert du type de l' ECTS utilisé pour Socrates-Erasmus;
- une mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs
- une coopération en matière d'assurance de la qualité ;
- une dimension européenne de l'enseignement supérieur.



Le communiqué de Prague (2001) ajoute les actions suivantes au processus de Bologne :

- une éducation et la formation tout au long de la vie ;
- une implication des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants
- la promotion de l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Lors de la conférence de Berlin (2003) ajoute l'intégration des études doctorales et des synergies entre l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et l'espace européen de la recherche (EER).



Le communiqué de Bergen (2005) ajoute :

- une mise en œuvre des cadres nationaux de qualifications ;
- une délivrance et une reconnaissance des diplômes conjoints, y compris au niveau doctoral ;
- la création d'opportunités pour des parcours flexibles de formation dans l'enseignement supérieur, y compris l'existence des dispositions pour la validation des acquis.



Le communiqué de Londres (2007) : le doctorat est considéré comme un troisième cycle

LE PROCESSUS DE COPENHAGUE (FORMATION PROFESSIONNELLE)



Le Processus de Copenhague (Déclaration le 30 novembre 2002) :

2 objectifs :

- Une coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en Europe
- La perméabilité, la transparence et la mobilité dans les domaines de la formation professionnelle

5 instruments à élaborer :

- Un cadre national des qualifications - CNQ (NQF) subdivisés en domaines de compétences et en niveaux
- Un référentiel de compétences métiers établi par chaque branche d'activité et cohérent avec le CNQ, prenant en compte les compétences acquises de manière formelle ou informelle.
- Un cadre européen des certifications – CEC (EQF) qui assure la comparaison des CNQ
- Un système de crédits capitalisables et transférables ECVET (European Credit for Vocational Education & Training)
- L'Europass, document qui réunit les informations concernant le parcours de formation de la personne avec les compétences acquises de manière formelle et informelle.



Le Communiqué de Maastricht (décembre 2004)

Le Communiqué de Maastricht a relié le processus de Copenhague plus fermement au programme de travail «Éducation et formation 2010» et il a, pour la première fois, introduit des priorités nationales.

Les priorités :

- Etat de préparation des systèmes nationaux d'éducation et de formation professionnels à répondre aux défis de Lisbonne;
- Mise en place d'un marché du travail européen ;
- Education à l'esprit d'entreprise;
- Nouvelles pédagogies dans l'éducation et la formation professionnelles.



Le Communiqué d'Helsinki (décembre 2006)

Les priorités

- Investir dans le capital humain et les compétences
- L'Education et Formation Professionnelles (EFP), élément majeur de l'apprentissage tout au long de la vie
- Double enjeu: mobiliser les jeunes et les acteurs du monde du travail
- Faire acquérir un socle de compétences utiles dans la vie professionnelle
- Contribuer à la compétitivité et à la cohésion sociale
- Politiques européennes et nationales de promotion de l'EFP



Le Communiqué de Bordeaux (novembre 2008)

Les priorités :

- mettre en œuvre, au niveau national et au niveau européen, les outils et les dispositifs de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels ;
- renforcer la qualité et l'attractivité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels ;
- renforcer les liens entre l'enseignement et la formation professionnels et le marché du travail ;
- renforcer les modalités de la coopération européenne.

LE CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS



5 septembre 2006 : lancement d'un Cadre Européen des Certifications (European Qualifications Framework - EQF) pour l'apprentissage tout au long de la vie. Il doit être un "outil de transposition" permettant de clarifier les correspondances entre les certifications et les différents systèmes. (document adopté **le 23 avril 2008**).

Le CEC repose sur huit niveaux de référence décrivant le savoir, les aptitudes et les compétences d'un apprenant – on appelle cela les "acquis de formation et d'éducation". Les niveaux de certification nationaux seront placés sur l'un des niveaux de référence centraux, qui vont du niveau de base (Niveau 1) au niveau avancé (Niveau 8).

BOLOGNE – COPENHAGUE : DES PROCESSUS TRÈS PROCHES

Processus de Bologne

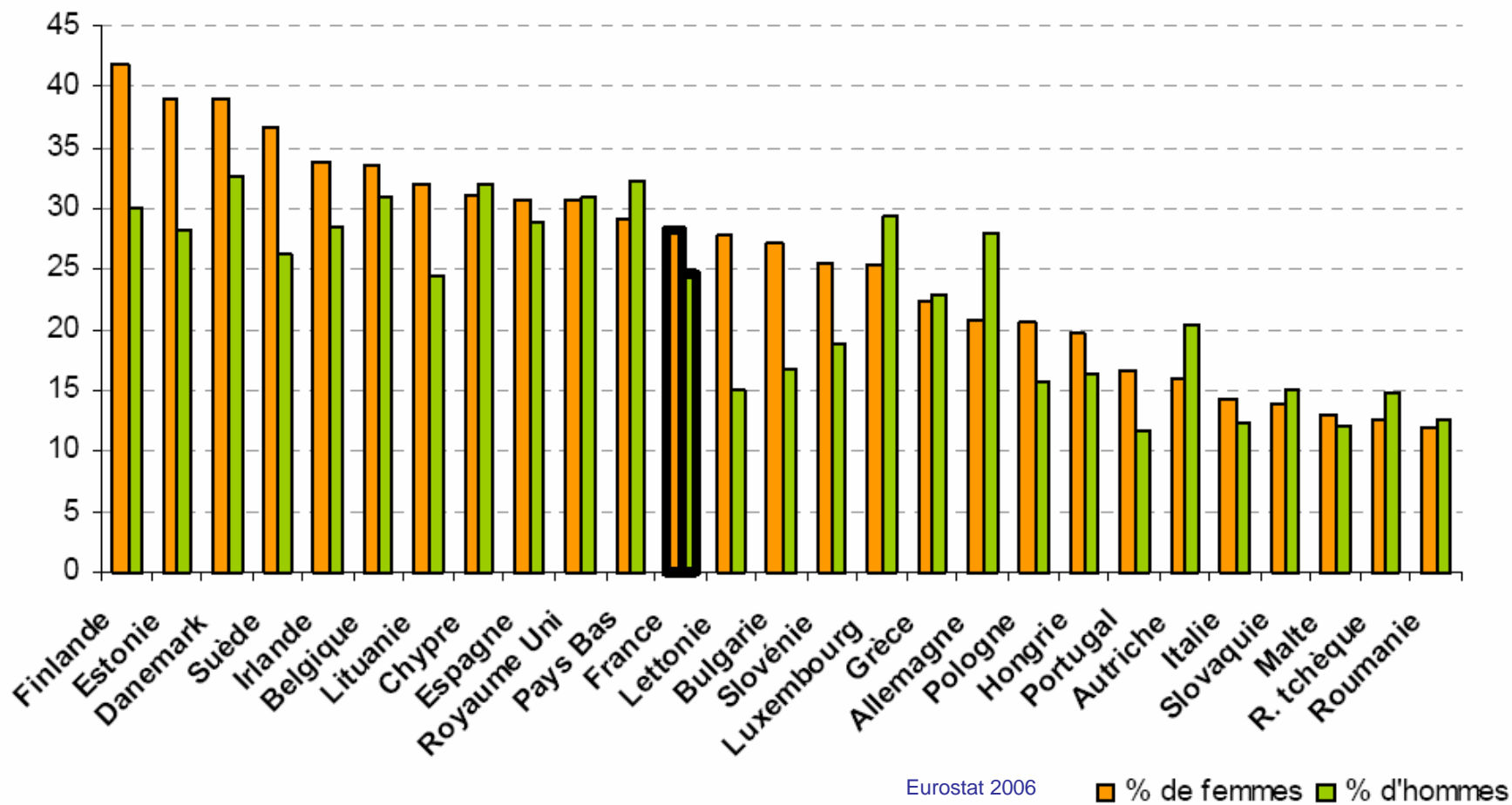
- Un cadre national des diplômes
- Des diplômes s'inscrivant dans une architecture commune (CITE 0 à 6)
- Les ECTS
- L'annexe descriptive au diplôme (document joint au diplôme qui décrit les compétences liées)

Processus de Copenhague

- Un cadre national des certifications
- S'inscrivant dans un cadre européen des certifications (CEC)
- Les ECVTS
- L'Europass

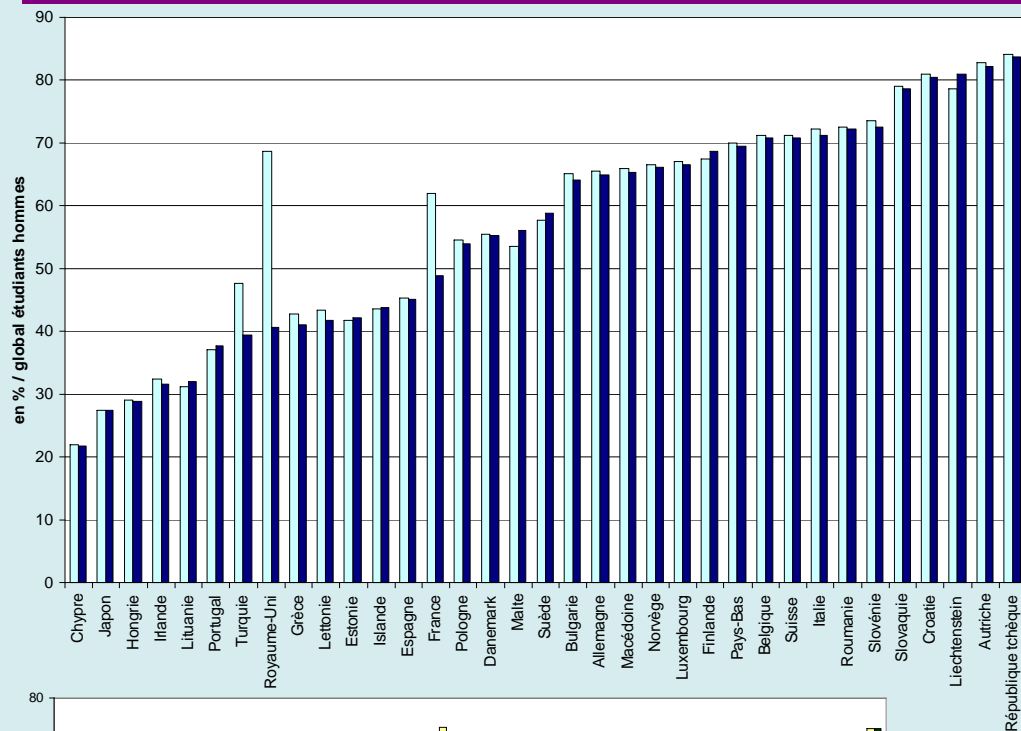
DES FORMATIONS DE HAUT NIVEAU INÉGALES SELON LES ÉTATS MEMBRES

Pourcentage de la population diplômée de l'enseignement supérieur (CITE 5-6)* dans les pays de l'Union européenne, par sexe



Pour les données relatives à l'éducation, Eurostat utilise la classification internationale type de l'éducation (CITE). Les différents niveaux sont les suivants: **CITE 0** : éducation préprimaire (maternelle); **CITE 1** : enseignement primaire (primaire); **CITE 2** : enseignement secondaire inférieur (collège); **CITE 3** : enseignement secondaire supérieur (lycée); **CITE 4** : enseignement postsecondaire non supérieur (ex: capacité en Droit, Diplôme d'accès aux études universitaires DAEU); **CITE 5** : enseignement supérieur - 1er niveau (ex: DEUG ou BTS ou DUT soit bac + 2, Licence soit bac + 3, Grandes Ecoles, Master M1 / M2 soit 1 / 2 ans après la Licence); **CITE 6** : enseignement supérieur - 2ème niveau (Doctorat / PhD soit Master + 3 ans)

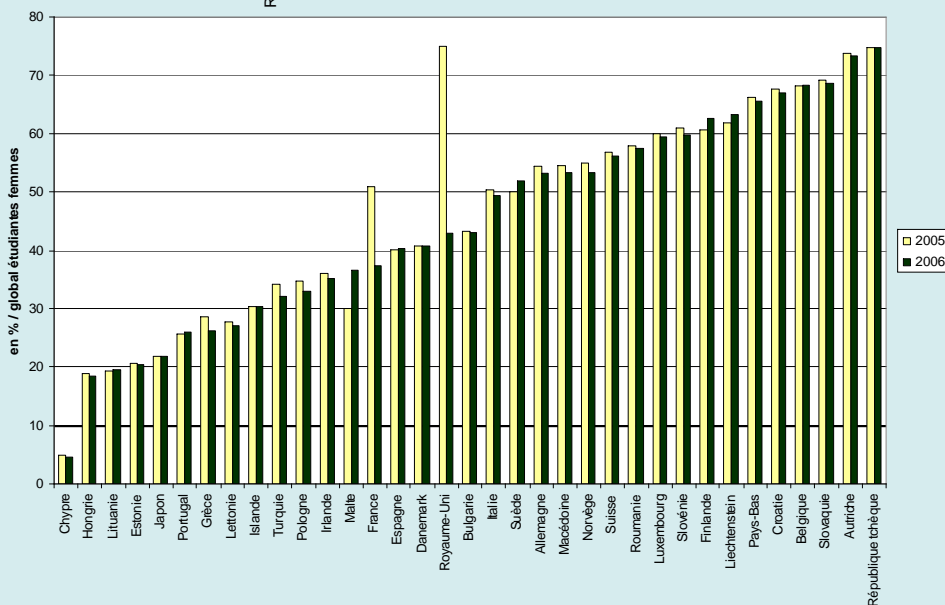
AU SECONDAIRE SUPÉRIEUR (CITE 3) , PLUS D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL QUE DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL



Élèves dans la filière de l'enseignement professionnel supérieur – étudiants hommes

L'enseignement professionnel couvre l'enseignement préparant les participants à une entrée directe, sans formation complémentaire, dans des professions bien spécifiques.

En 2007, 70,8 % des européens de 25 à 64 ans ont terminé au moins le cycle secondaire supérieur. Une personne ayant un diplôme de ce niveau est considérée comme ayant les qualifications minimales pour être dans la vie économique et sociale (Eurostat).

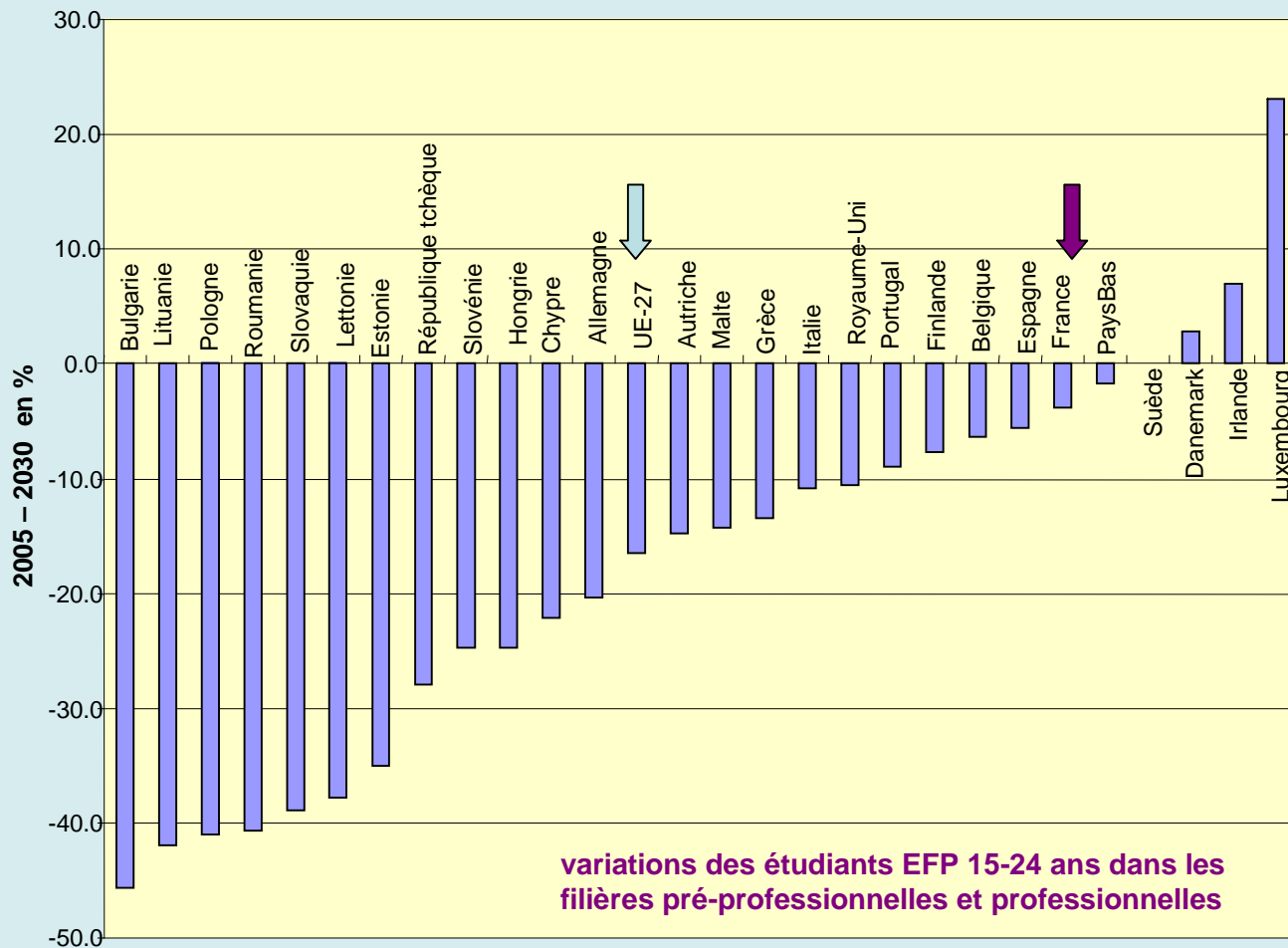


Mais en 2004, on comptait dans l'EU-27 plus de 17 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6), ce qui représente un peu plus de 15 % de tous les inscrits (CITE 0-6). En valeur absolue, le nombre d'étudiants dans les programmes à orientation théorique n'a cessé d'augmenter entre 2001 et 2004. Les filières courtes et professionnelles de l'enseignement supérieur (CITE 5B) attirent peu d'étudiants en général et leur taux de fréquentation reste stable ou diminue (excepté Belgique, Slovénie, Danemark, Estonie, Espagne et Hongrie)

Élèves dans la filière de l'enseignement professionnel supérieur – étudiantes femmes

L'Europe va perdre 2,3 millions d'étudiants (-17%) dans le secteur professionnel entre 2005 et 2030 et près de 600 000 diplômés de l'Enseignement et la Formation Professionnelle (EFP - VET Vocational Education and Training) au cours de la même période (Cedefop – novembre 2008)

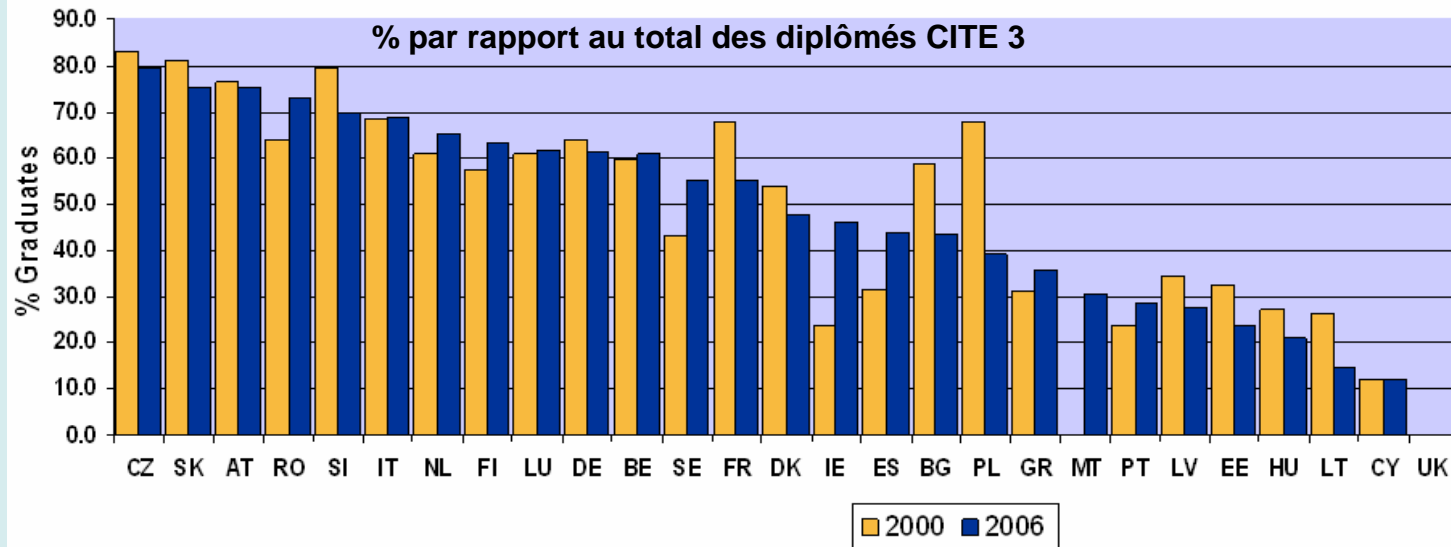
CITE 3 – 5 : - 600 000 entre 2005 - 2030



État membre	2005 En milliers
UE-27	14247
Bulgarie	199
Lituanie	74
Pologne	1220
Roumanie	725
Slovaquie	224
Lettonie	53
Estonie	40
République tchèque	441
Slovénie	105
Hongrie	194
Chypre	18
Allemagne	2344
Autriche	320
Malte	7
Grèce	312
Italie	1331
Royaume-Uni	2420
Portugal	100
Finlande	144
Belgique	522
Espagne	585
France	1907
PaysBas	510
Suède	233
Danemark	108
Irlande	100
Luxembourg	13

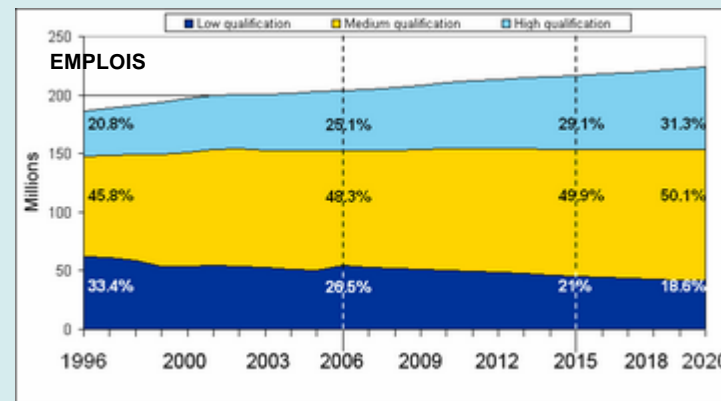
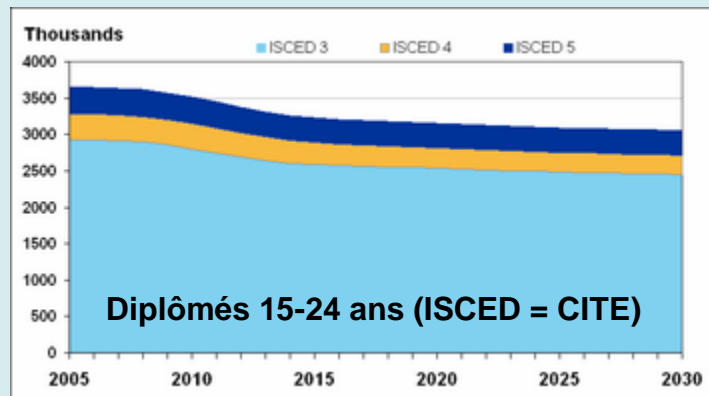
Nombre projeté d'étudiants d'EFP âgés de 15 à 24 ans dans les filières préprofessionnelles et professionnelles, CITE 2-5, UE-27, 2005-2030 dans l'hypothèse d'un taux de participation constant à l'EFP (milliers) et d'un scénario démographique qui suppose pour l'avenir un accroissement graduel du taux de fécondité total, une augmentation continue de l'espérance de vie et un solde migratoire net positif.

UNE GRANDE VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ISSUS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE OU PRÉ-PROFESSIONNEL OBTENANT UN DIPLÔME SECONDAIRE SUPÉRIEUR (CITE 3)



Source: Eurostat, Extraction date May 2008

LE CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE AMÈNE UNE LÉGÈRE BAISSSE DES DIPLÔMES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE MAIS DES BESOINS QUI CHANGENT (PLUS DE QUALIFICATIONS)

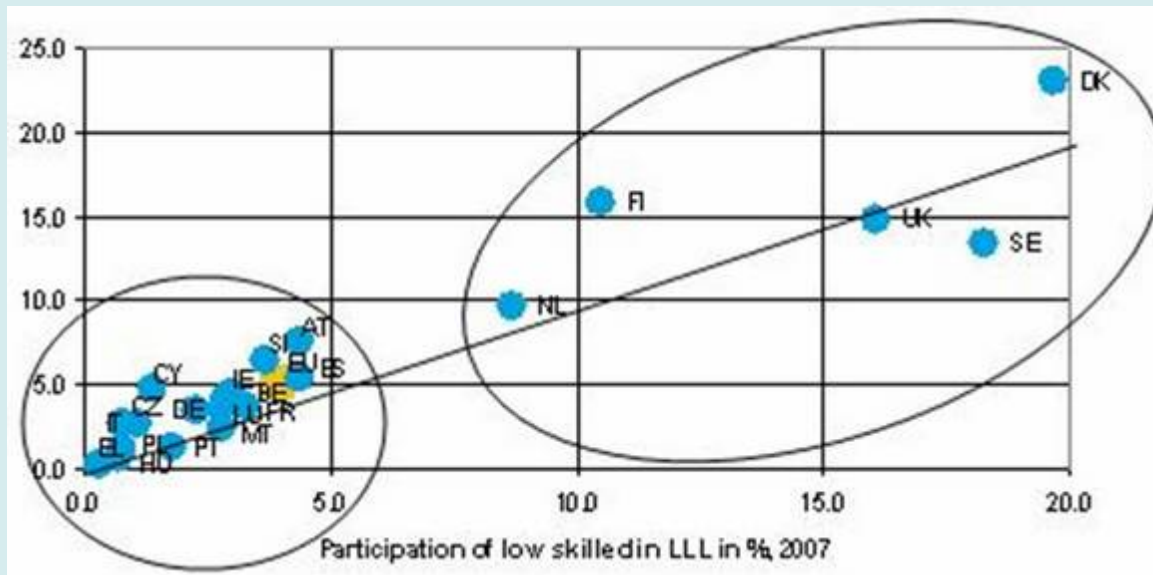


Source: Cedefop 2008, based on Eurostat data
Note: Baseline variant/constant graduation rates 2006 (000s)

LA POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE VARIE BEAUCOUP SELON LES ÉTATS MEMBRES

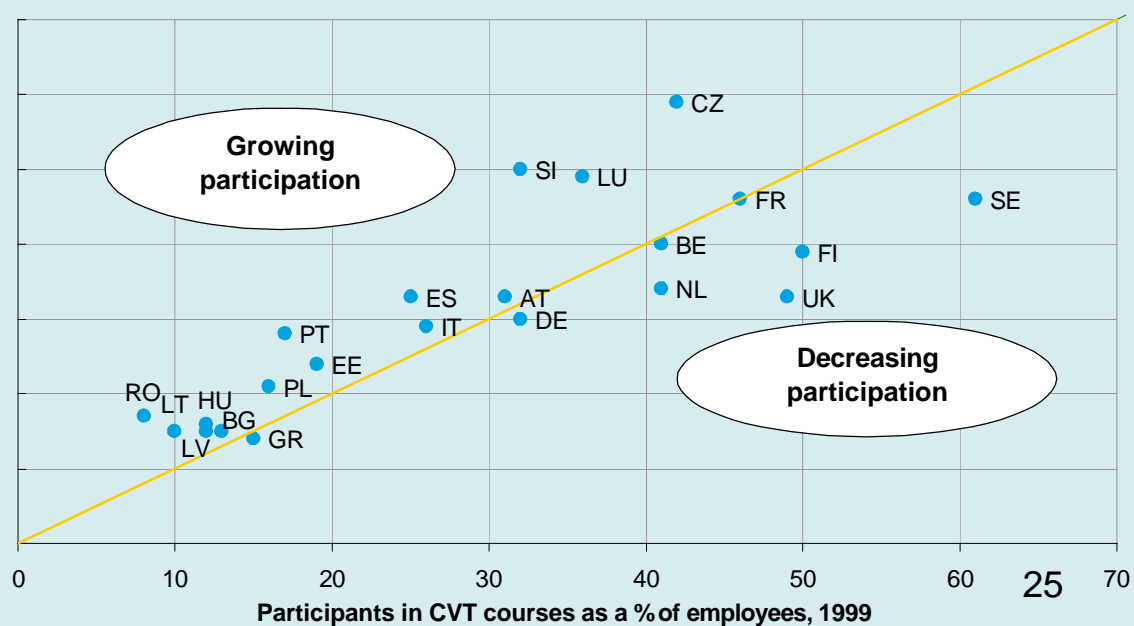
Participation des travailleurs à faible qualification et des travailleurs âgés (50 – 64 ans) en formation tout au long de la vie

Travailleurs âgés de 50 – 64 ans en formation tout au long de la vie



Formation professionnelle continue (CVT - Continuing Vocational Training)

Participants in CVT courses as a % of employees, 2005



Source: Eurostat, LFS 2007 - Cedefop

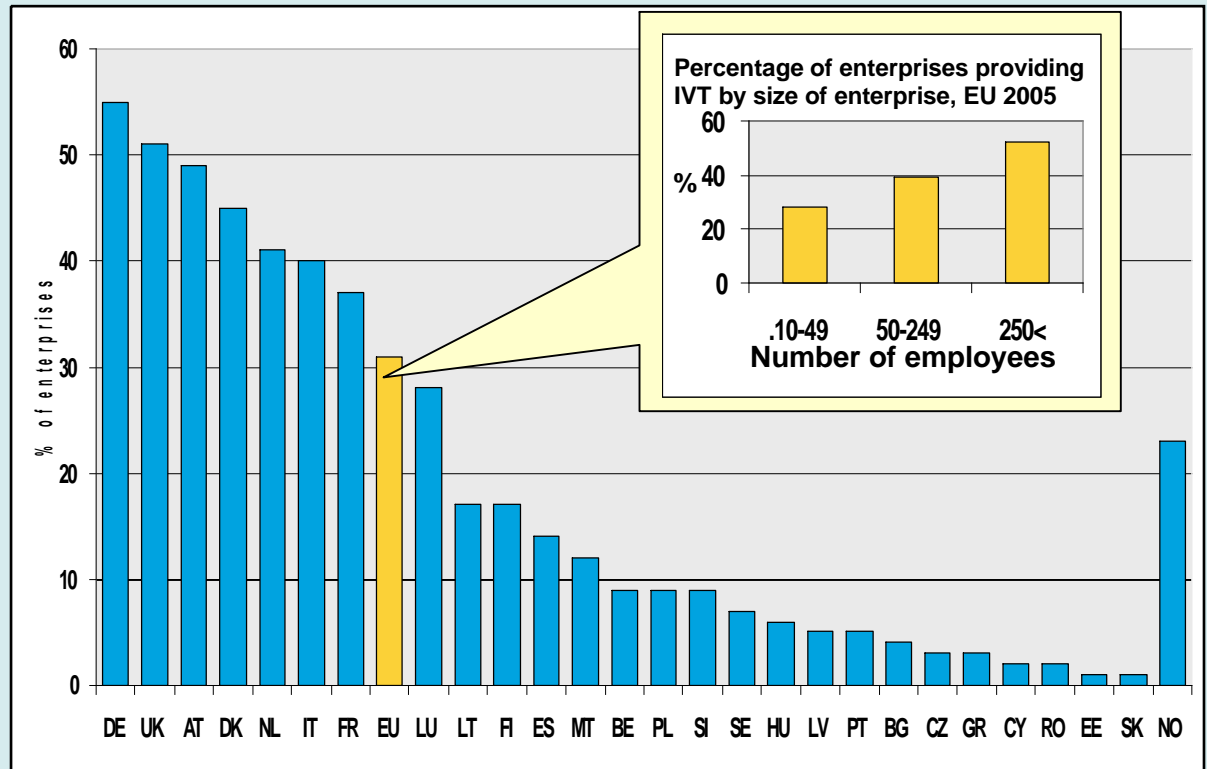
POURCENTAGE DE LA POPULATION ADULTE ÂGÉE DE 25 À 64 ANS AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION OU À UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En %	2004	2005	2006
UE 27 Etats membres	9,3	9,7	9,6
UE 15 Etats membres	10,7	11,2	11,1
France	7,0	7,0	7,5
Danemark	25,6	27,4	29,2
Allemagne	7,4	7,7	7,5
Belgique	8,6	8,3	7,5
Suède	32,1	32,1	
Royaume Uni	29,4	27,5	26,6
Pologne	5,0	4,9	4,7
Espagne	4,7	10,5	10,4
Pays Bas	16,4	15,9	15,6
Italie	6,3	5,8	6,1
République Tchèque	5,8	5,6	5,6

Formation permanente (participation des adultes à la formation et à l'enseignement).

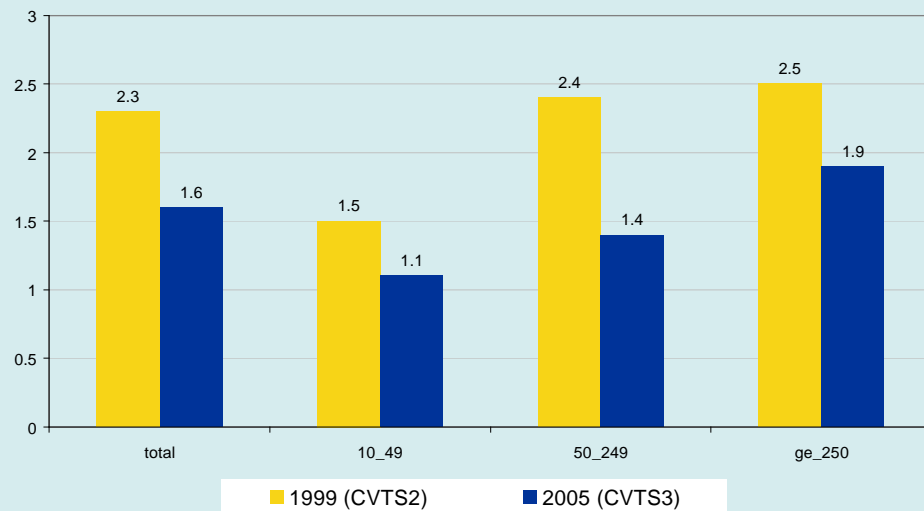
« La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question «Formations et enseignements suivis». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. » (Eurostat)

32% DES ENTREPRISES FOURNISSENT UNE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE AUX JEUNES (IVT)



ET LES INVESTISSEMENTS EN FORMATION CONTINUE (CVT) SONT EN BAISSÉ

Expenditure as % of labour costs



Source: Eurostat, Extraction date May 2008 – Cedefop

Continuing Vocational Training Survey CVTS

10-49 : entreprises de 10 à 49 salariés

50-249 : entreprises de 50 à 249 salariés

ge_250 : entreprises de plus de 249 salariés

CONCLUSIONS (déclaration de Bordeaux)

- Vers une simplification de la pyramide hiérarchique des systèmes d'éducation et de formation
- Vers un système développé de l'apprentissage tout au long de la vie
- Clarifier le rôle de la formation professionnelle au niveau de la société : peut-elle attirer des hauts potentiels et être en même temps inclusive pour tous ?
- Les professeurs, maîtres et formateurs peuvent-ils être des “personnes à tout faire” ?
- Améliorer encore le contenu et la méthodologie de la formation professionnelle
- ⇒ **Garder une approche “Méthode ouverte de coordination” pour la formation professionnelle et en tirer parti pour son développement dans les Etats.**